

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Page 1/2

Séance du 22 septembre 2020

**CO 066 DE**

**Nombre de  
Conseillers**

En exercice : ..94

Présents : .72

Votants : ..82

Etaient présents : BONNET Dominique (Président), DEPIERRE Valérie, CHOULOT Alain, CETRE Michel, BAUD Jean-Baptiste, GAILLARD Jean-François, LAUBIER Bernard, LAMBERT Véronique, REGALDI Sylvie, CETRE Jean-François, FORET Clément (Vices-Présidents), RENAUD Jean-Marie, LECOQ Yves, BRIOT GAIDIOZ Cécile, POULET Gilles, BUGADA Catherine, CHUARD Valentin, HENARD Stéphane, DECOTE Yves, TONNAIRE Sandrine, MARCELIN Antoine, MAIRE Serge, BERTHELIER Roland, VILLALONGA Patrice, LAMY Bénédicte, MOREL Denis, DELBROUCQ Denis, MASSON Laurent, COLIN Christian, TOURNEUR Eric, CARDOT Audrey, PERRARD Laurent, ROBERT Bruno, DUQUET Jean-Pierre, BRUNEL Bernard, MURCIER Alain, PETITGUYOT Jean-Pierre, LANIESSE Michel, FEVRE Michel, GROS Roger, PERRIN François, DOS SANTOS Laetitia, DROGREY Pascal, BERTOCCHI Daniel, DE BRISIS Jean, BUYS Nelly, LEROY Pierre, GAHIER Dominique, BENETRUY Sylvain, GIRARD Colette, LETONDOR Jean-Luc, PERRARD Florent, MORBOIS Christelle, BERTHOD-BLANC Aurélien, JOURD'HUI André, SOUDAGNE Marie-Madeleine, JACQUES Sébastien, SEIGLE-FERRAND Antoine, BAHL Catherine, CHAILLON Roland, BEAUPOIL Jean-Luc, POIROT Bruno, MONTEVECCHIO Patrick, BERNARD René, BOUILLET Françoise, BOHEME Catherine, RIGOULET Serge, SUSSOT Florence, DORBON Henri, ARNAUD Gérard, WESTERVELD Dinand, ONCLE Bernard.

Pouvoirs transmis à des Conseillers : VIENNET Rémy à RIGOULET Serge, BOUDRY Jeanne à LECOQ Yves, PINGAT Martine à FORET Clément (Vice-Président), RIGAUD Hervé à COLIN Christian, PAQUIEZ Valérie à MOREL Denis, BERODIER à FEVRE Michel, CATHENOZ Catherine à BONNET Dominique (Président), GENIN Marcelle à BOUILLET Françoise, FLEURY Michèle à CETRE Michel (Vice-Président), YANARDAG Mikaël à BOHEME Catherine

Pouvoirs transmis à des Suppléants : TRONCHET Guy à POIROT Bruno

Assistaient à titre consultatif : JACQUOT BOISSON Marylène, LEVEQUE Alain, MORIN Françoise, JACQUES Lucie,

Etaient Excusés : VIONNET André, FRANCONY Michel, BEAUD Colette, BRENIAUX Denis, GAGNEUR Raphaël, BENETRUY Mickaël, RAVIX Isabelle

Etaient absents : PETIGNY Loïc, BERTHOD Claude, GAVAT William, CASTELLA Damien, GAVAT Alain, REYNAUD Armande, ROMANET Claude, MARTINS Serge, ACCARY Cédric, Comptable Public de la CCAPS.

Secrétaire de séance : Sylvain BENETRUY

Convocation faite le : 15 septembre 2020

**Objet : Rendu compte par le Président de l'exercice des délégations accordées par le Conseil Communautaire.**

VU les délibérations n°CO 054 DE et CO 055 DE en date du 23 juillet 2020 relatives aux délégations confiées par le Conseil Communautaire au Président et au Bureau ;

VU la note de synthèse portant rendu compte exhaustif de l'exercice des délégations depuis la dernière séance de Conseil Communautaire ;

ENTENDU la présentation faite par le Président ;

Le CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

PREND ACTE sans observation de l'exercice de rendu-compte effectué par le Président conformément à la liste suivante :

A / Rendu compte des décisions prises par le Bureau en application de la délibération n°CO055DE du 23 juillet 2020 portant délégation permanente.

*NEANT*

B / Rendu compte des décisions prises par le Président en application de la délibération n°CO054DE du 23 juillet 2020 portant délégation permanente.

Exercice du droit de préemption urbain en Zones d'Activités Economiques :

Affiché le 22 octobre 2020.

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
Séance du 22 septembre 2020  
CO 066 DE (SUITE)

Page 2/2

**Objet : Rendu compte par le Président de l'exercice des délégations accordées par le Conseil Communautaire.**

- Renonciation le 28/02/2020 à l'exercice du DPU sur transaction foncière et immobilière relative aux parcelles cadastrées Section BP 263, 8, rue Jean Mermoz 39600 ARBOIS, d'une superficie de totale de 36a 50ca entre le propriétaire (SCI D.O.J Investissement) et l'acquéreur (M et Mme Stéphane Jacques TISSOT).
  - Renonciation le 24/07/2020 à l'exercice du DPU sur transaction foncière et immobilière relative aux parcelles cadastrées Section AD 302, rue Roger Thirode 39800 POLIGNY, d'une superficie de 2500 m<sup>2</sup> et Section AD 326, A la Marne 39800 POLIGNY, d'une superficie de 706 m<sup>2</sup> entre le propriétaire (SCI AZUL 14) et l'acquéreur (SCI JUCOLIS Immobilier).
  - Renonciation le 24/07/2020 à l'exercice du DPU sur transaction foncière et immobilière relative aux parcelles cadastrées Section AD 95/137, aux vignettes 39800 POLIGNY, d'une superficie totale de 4950 m<sup>2</sup> entre le propriétaire (Mme BERTHELIER Denise Marie Claude) et l'acquéreur (SCI LA GLANTINE).
  - Renonciation le 24/07/2020 à l'exercice du DPU sur transaction foncière et immobilière relative aux parcelles cadastrées Section AD 103/109, aux vignettes 39800 POLIGNY, d'une superficie totale de 1011 m<sup>2</sup> entre le propriétaire (Mme BERTHELIER Denise Marie Claude) et l'acquéreur (SCI LA GLANTINE).
- Arrêté du 17 mars 2020 portant réquisition pour le service public de l'enfance dans le cadre de la lutte contre la propagation du virus covid-19 : pour prescrire à Léo Lagrange, prestataire pour la collectivité, l'ouverture de l'alsh pendant le confinement
  - Arrêté du 14 mai 2020 portant sur les modalités de paiement des repas pris par l'intermédiaire du restaurant intercommunal d'Arbois : pour supprimer les forfaits au 3<sup>ème</sup> trimestre du fait de la reprise partielle de la scolarité
  - Arrêté du 20 mai 2020 portant modalités d'ouverture des accueils de loisirs communautaires : pour l'accueil pendant le temps scolaire au sein des accueils de loisirs, en complément de l'école, , des enfants ayant repris une scolarité à compter du 11 mai (besoin de décloisonnement, accueil en présentiel des enfants de personnels prioritaires, professeur absent) + convention signée avec l'inspection académique pour la mise en place du dispositif 2S2C mentionné dans l'arrêté, pour l'accueil des élèves ne pouvant être pris en charge directement par un professeur.
  - Arrêté du 3 juillet 2020 portant sur les tarifs des activités extrascolaires proposées pendant l'été 2020 : tarifs réduits du fait d'une aide exceptionnelle de l'Etat pour favoriser les activités, notamment en extérieur, des enfants post-confinement
  - Arrêté du 10 juillet 2020 portant sur les tarifs des colonies apprenantes organisées pendant l'été 2020 : dispositif promu par l'Etat associant renforcement des apprentissages et activités de loisirs autour de la culture, du sport et du développement durable (1 colo apprenante organisée cet été par Léo Lagrange avec 10 enfants)

Fait à Poligny, les an, mois et jour que dessus,  
Pour copie certifiée conforme à l'original.

Le Président

Dominique BONNET

Affiché le 22 octobre 2020

